

Code de conduite HRSE

Les candidat-e-s sont au centre

L'examen de certificat, l'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur constituent une étape importante dans la vie des candidat-e-s. Les préparatifs exigent un engagement personnel important de ceux-ci, déterminent leur aménagement de vie et souvent aussi celui de leurs familles respectives pendant une longue période. C'est pourquoi nous souhaitons :

- Concevoir des examens résolument orientés vers la pratique, détecter les tendances émergentes et les intégrer dans nos Règlements et Directives ;
- Appliquer les nouvelles connaissances en matière de pédagogie et de formation d'adultes dans notre méthodologie d'examen.

Qualité des examens

Notre objectif est de délivrer des certificats, brevets et diplômes recherchés, reconnus tant par les milieux de l'économie que de ceux de l'administration. De plus, les employeurs participent souvent de manière substantielle aux coûts et s'attendent, de ce fait, à des examens sérieux et de qualité. C'est pourquoi il faut :

- Préparer les examens de manière avisée et garantir leur déroulement conformément au Règlement ;
- Veiller à des épreuves équitables et orientées sur la pratique ;
- Corriger les examens de manière correcte, objective, bienveillante et transparente et, si cela s'avère nécessaire, de s'abstenir d'y participer ;
- Prendre position par rapport à des réclamations de manière consciencieuse et impartiale dans le délai imparti.

Devoir de discrétion / déclaration de confidentialité

La conception de tâches d'examen, l'élaboration de solutions-clés et de schémas de correction, la traduction et l'impression des tâches d'examen, la participation à l'évaluation d'examens blancs ainsi que la correction d'examens et l'attribution de notes conduisent à des connaissances qui doivent être maniées dans la plus stricte confidentialité. C'est pourquoi nous souhaitons :

- Assurer une discrétion absolue dans toutes les circonstances sur toutes les questions liées aux examens ;
- Effectuer une séparation claire entre la préparation d'examen, l'activité d'expert-e aux examens et une éventuelle activité d'enseignement (conflit d'intérêt) ;
- Garantir que toutes les parties impliquées aux examens assument leurs responsabilités concernant la confidentialité requise.

En signant le présent code de conduite, le/la signataire accepte les dispositions suivantes :

- Aucune information en lien avec l'examen de certificat, l'examen professionnel ou l'examen professionnel supérieur ne doit être divulguée à des tiers, que ce soit dans son intégralité ou en extraits. Ni une divulgation écrite ni orale de telles informations n'est autorisée. Il est également interdit de divulguer de telles informations à travers les médias sociaux, tels que des forums sur Internet, des blogs, des portails, etc.
- Les connaissances ainsi acquises ne doivent pas non plus être utilisées ultérieurement dans le cadre d'une activité d'enseignement autorisée au préalable par la Commission d'examen. Seules les questions/réponses accessibles au public peuvent être discutées dans ce cadre.

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

Engagement

Afin de garantir un déroulement optimal et dans les délais des corrections et des examens oraux, tous les intervenants s'engagent fermement pour leur participation aux corrections et aux examens. Les annulations ne sont admises que dans des cas d'urgence et doivent nous être communiquées le plus vite possible.

Rentabilité

Les examens sont financés par les taxes d'examen versées par les candidat-e-s et, dans le cas d'un déficit, par l'Association faîtière et par des subventions de la Confédération. C'est pourquoi :

- Il faut être conscient de cette responsabilité et utiliser les fonds à disposition de manière efficace et économe et
- Il faut effectuer tous les travaux en lien avec les examens de manière productive en tenant compte des coûts.

Procédure de recours

Les personnes actives en tant qu'expert-e-s ne doivent pas soutenir ou représenter des candidat-e-s dans la procédure de recours. Le non-respect de cette disposition peut mener à l'exclusion.

Déclaration :

J'ai lu le « Code de conduite HRSE » et je m'engage à le respecter. Je prends note que l'Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs dans le domaine des Ressources Humaines peut faire valoir un éventuel dommage en lien avec la violation du présent Code de conduite. L'éventuel versement de dommages-intérêts ne me dispense toutefois pas de mon devoir de respecter la présente déclaration.

Je prends note qu'en cas de non-respect du présent Code de conduite, je serai exclu-e à l'avenir de toute activité pour HRSE.

Durée de la déclaration :

Cette déclaration n'est pas limitée dans le temps ; l'obligation de confidentialité reste maintenue même après avoir terminé votre collaboration avec HRSE. Si l'Association faîtière devait modifier le contenu du présent Code de conduite, chaque expert-e serait invité-e à signer la nouvelle version.

Nom

Prénom

Date

Signature

Veuillez retourner le présent document signé par courrier postal (adresse cf. ci-dessus) ou par scan & e-mail rapidement au Secrétariat HRSE (info@hrse.ch).